

**CONFEDERATION NATIONALE DU
CREDIT MUTUEL**

Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

ERNST & YOUNG et Autres

MAZARS

CONFEDERATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL

Siège social : 88-90 rue Cardinet 75017 Paris
Association de loi 1901

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

**CONFEDERATION
NATIONALE DU
CREDIT MUTUEL**

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2015

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et Informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris - La Défense et à Courbevoie, le 3 mai 2016

Les Commissaires aux comptes

**ERNST & YOUNG et
Autres**

OLIVIER DURAND

MAZARS

PIERRE MASIERI

BILAN au 31 décembre 2015

ACTIF	EXERCICE 2015			EXERCICE 2014
	Brut	Amort.-Dépréciation.	Net	Net
ACTIF IMMOBIUSE				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	16 489.19	16 489.19	0.00	0.00
Immobilisations corporelles				
Matériels de transport	19 120.70	19 120.70	0.00	4 384.88
Matériels de bureau	12 088.80	12 088.80	0.00	263.06
Matériels Informatique	0.00	0.00	0.00	0.00
Matériels audiovisuel	54 746.58	54 746.58	0.00	0.00
Mobilier de bureau	337 564.10	332 310.00	5 254.10	13 311.95
Immobilisations financières	5 000.00	0.00	5 000.00	5 000.00
	445 009.37	434 755.27	10 254.10	22 959.89
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes versés sur commandes	344 549.30		344 549.30	619 494.15
Créances				
Créances clients et comptes rattachés - Crédit Mutuel	606 692.90	0.00	606 692.90	887 515.68
Autres créances	3 237 825.08		3 237 825.08	233 453.05
Disponibilités	12 829 503.08		12 829 503.08	17 618 425.09
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	31 481.06		31 481.06	21 224.00
	17 050 051.42	0.00	17 050 051.42	19 380 111.97
TOTAL GENERAL (I+II)	17 495 060.79	434 755.27	17 060 305.52	19 403 071.86

BILAN au 31 décembre 2015

PASSIF	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital	0.00	
Report à nouveau	2 194 926.24	2 194 926.24
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	0.00	0.00
	2 194 926.24	2 194 926.24
PROVISIONS		
Provisions pour charges	0.00	50 000.00
Provisions pour risques	170 000.00	119 741.28
	170 000.00	169 741.28
DETTES		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	927 517.16	6 005 212.70
Dettes fiscales et sociales	6 304 908.57	5 934 353.54
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	0.00	0.00
Autres dettes	7 462 953.55	5 098 838.10
	14 695 379.28	17 038 404.34
Produits Constatés d'avance		
Produits constatés d'avance	0.00	0.00
	0.00	0.00
TOTAL GENERAL (I+II+III)	17 060 305.52	19 403 071.86

COMPTES de RESULTAT

C H A R G E S (hors taxes)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Charges d'exploitation		
Achats d'articles Publicitaires & Commerciaux	0.00	0.00
Autres achats & charges externes	27 671 669.55	30 676 765.17
Impôts, taxes & versements assimilés	2 317 849.06	2 321 857.93
Salaires & Traitements	9 960 693.23	10 142 749.26
Charges sociales	5 892 536.79	5 365 249.56
Dotations aux amortissements & provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	12 705.13	17 152.58
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations :		
* Créances		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	51 412.83	140 000.00
Autres charges	119.88	158.93
TOTAL (I)	45 906 986.47	48 663 933.43
Charges financières		
Interets et charges assimilées	0.00	0.00
TOTAL (II)	0.00	0.00
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	9 807.00	12 961.59
TOTAL (III)	9 807.00	12 961.59
Participation des salariées	409 189.46	222 969.31
Impôt sur les bénéfices	0.00	0.00
TOTAL des CHARGES (I+ II+III)	46 325 982.93	48 899 864.33
Solde créditeur = bénéfice	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	46 325 982.93	48 899 864.33

COMPTE de RESULTAT

P R O D U I T S (hors taxes)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Produits d'exploitation		
Ventes d'articles Publicitaires & Commerciaux	0.00	0.00
Production vendue	1 632 408.67	1 645 984.68
Reprise s/prov.& amorts, transfert de charges	51 154.11	365 000.00
Autres Produits	44 611 120.04	46 543 297.10
TOTAL (I)	46 294 682.82	48 554 281.78
Produits financiers		
Plus-values sur cessions des valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits	300.11	16 751.77
TOTAL (II)	300.11	16 751.77
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	31 000.00	328 830.78
TOTAL (III)	31 000.00	328 830.78
TOTAL des PRODUITS (I+II+III)	46 325 982.93	48 899 864.33
Solde débiteur = perte		
TOTAL GENERAL	46 325 982.93	48 899 864.33

ANNEXE AUX COMPTES DE LA CNCM

La CNCM a pour objet de représenter collectivement les caisses de Crédit Mutuel, d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de chaque caisse de Crédit Mutuel et de prendre toutes mesures nécessaires au bon fonctionnement, à l'organisation et au développement du Crédit Mutuel.

Les dépenses de la CNCM (intégrant le budget de la communication) sont réparties en fonction d'une clé représentative de l'indice d'activité des groupes de Crédit Mutuel.

Les avances de trésorerie demandées aux groupes de Crédit Mutuel sur la base du budget prévisionnel font l'objet d'un versement complémentaire en cas de dépassement budgétaire ou d'un avoir sur les prochaines avances en cas de sous consommation budgétaire.

Les résultats depuis 2000 reflètent uniquement le résultat réalisé sur les achats et les ventes d'articles publicitaires.

I/ Règles et méthodes comptables

A – Conventions Générales comptables appliquées

Les comptes annuels de l'exercice 2015 ont été établis et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes et de continuité de l'exploitation.

B – Immobilisations incorporelles et corporelles

- L'évaluation des éléments d'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
- Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) et les durées retenues sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	MODE (L/D)	DUREE
Logiciels	L	1 an
Matériel de transport	L	5 ans
Matériel de bureau	L	5 ans
Matériel Informatique	D	3 ans
Matériel audio-visuel	L	5 ans
Mobilier de bureau	L	10 ans

C – Autres informations

- Conformément à l'article du commerce R.123-198, l'effectif moyen de la CNCM au 31 décembre 2015 se présente comme ci-dessous :

CATEGORIE	Salariés	Mis à disposition
<i>Cadre</i>	<i>114,65</i>	<i>6,5</i>
<i>Gradé</i>	<i>13,72</i>	

- Les salariés relèvent des régimes de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO.

La CNCM adhère depuis 2013, pour l'ensemble de son personnel aux contrats IFC et médaille du travail du Groupe Crédit Mutuel, lesdits contrats étant souscrits auprès des ACM Vie.

Les cotisations versées correspondent à une tarification actuarielle des engagements sociaux réalisés à partir de la méthode IAS 19 qui évalue la valeur actuelle probable du passif social année par année en considérant que chaque année de service donne droit à une unité de prestation supplémentaire sur la base du salaire de fin de carrière et des droits acquis au terme.

D – Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi – CICE

La comptabilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est conforme à la note d'information du 28 février 2013 du Collège de l'Autorité des Normes Comptables. Le montant du CICE, non imposable, est comptabilisé au crédit d'un sous compte des charges de personnel.

E- Faits marquants de l'année

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2015, il a été voté la transformation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel d'association loi 1901 en société coopérative en vue de devenir un établissement de crédit.

Dans le cadre de ce changement de statut juridique, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel a reçu 1 500 000 euros des fédérations afin de constituer son capital social.

Compte-tenu de la décision du Tribunal de Grande Instance de Paris d'annuler la modification de la CNCM, auparavant association loi 1901, en société coopérative, le capital social d'un montant de 1 500 000 euros a été transformé en créance à rembourser au 31 décembre 2015.

La CNCM est donc redevenue une association loi 1901 et la créance a été reversée aux fédérations en début d'année 2016.

II/ Informations relatives au bilan et au compte de résultat

A - BILAN

Le total du bilan au 31 décembre 2015 s'élève à 17 060 305,52 euros contre 19 403 071,86 euros au 31 décembre 2014.

➤ Immobilisations - amortissements :

IMMOBILISATIONS	EXERCICE 2015			
	Tableau des immobilisations brutes			
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation Acquisition de l'exercice	Diminution Cessions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u> (logiciel)	62 384,41		45 895,22	16 489,19
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
(matériel de transport)	42 362,29		23 241,59	19 120,70
(matériel de bureau)	12 088,80			12 088,80
(matériel informatique)	17 398,25		17 398,25	0,00
(matériel audio-visuel)	162 135,79		107 389,21	54 746,58
(meublé de bureau)	338 296,38		732,28	337 564,10
<u>Immobilisations Financières</u> (Dépôt et Cautionnement)	5 000,00		0,00	5 000,00
TOTAL	639 665,92	0,00	194 656,55	445 009,37

AMORTISSEMENTS	EXERCICE 2015			
	Tableau des Amortissements			
	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Dotations Acquisition de l'exercice	Reprise Cessions de l'exercice	Amortissements à la clôture de l'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u> (logiciel)	62 384,41		45 895,22	16 489,19
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
(matériel de transport)	37 977,41	4 384,89	23 241,60	19 120,70
(matériel de bureau)	11 825,74	263,06		12 088,80
(matériel informatique)	17 398,25		17 398,25	0,00
(matériel audio-visuel)	162 135,79		107 389,21	54 746,58
(meublé de bureau)	324 984,43	8 057,85	732,28	332 310,00
TOTAL	616 706,03	12 705,80	194 656,56	434 755,27

➤ **Créances :**

Le poste « Créances » (606 692,90 euros) enregistre les sommes dues par les Caisses Fédérales du Crédit Mutuel au 31 décembre 2015.

Le poste « Autres créances » (3 237 825,08 euros) regroupe les avances permanentes des inspecteurs remboursables lors de leur départ de l'entreprise pour 914,69 euros, les acomptes d'impôt sur les sociétés pour 202 226,96 euros et les produits à recevoir pour 33 546,00 euros. Ces trois dernières créances sont à moins d'un an.

La créance de 3 001 137,43 correspond au dossier des commissions d'Echange d'Image Chèques (EIC).

Le 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a condamné la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et dix autres banques françaises, dont le CIC, pour entente illicite sur les commissions applicables au traitement des chèques. L'Amende payée par la CNCM s'est élevée à 3 001 137,43 euros.

En 2012, la Cour d'Appel de Paris a invalidé la décision de l'Autorité de la Concurrence, estimant que celle-ci n'avait pas démontré l'entente. En conséquence, l'amende versée par la CNCM a été remboursée.

Suite au pourvoi de l'Autorité de la concurrence, la Cour de cassation a rendu le 14 avril 2015 un arrêt cassant la décision de la Cour d'appel pour un motif de forme sans que son analyse de fond n'ait été remise en cause. La CNCM a de nouveau versé l'amende récupérée en 2012, et constaté une créance, sans constater de charge ni de provision, en attendant un nouveau jugement de la même Cour d'Appel.

➤ **Disponibilités :**

Elles sont représentées par les comptes courants CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL pour 12 829 503,08 euros.

➤ **Provisions pour risques et charges :**

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	EXERCICE 2015			
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Dotations Acquisition de l'exercice	Reprise Cessions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques et charges dont :	169 741,28			170 000,00
- Provision pour risques et charges	169 741,28	51 412,83	51 154,11	170 000,00
- Provision pour indemnité retraite				0,00
- Provision pour médailles du travail				0,00
TOTAL	169 741,28	51 412,83	51 154,11	170 000,00

► *Dettes*

Le poste « dettes fournisseurs » (927 517,16 euros) enregistre les factures d'achats non réglées ainsi que les factures non parvenues au 31 décembre 2015.

Le poste « dettes fiscales et sociales » (6 304 908,57 euros) correspond principalement aux cotisations sociales non encore réglées au 31 décembre 2015, des provisions pour congés payés et charges sociales et fiscales rattachées.

En 2015, un intéressement a été comptabilisé en charges à payer pour 1 409 275,59 euros.

Le poste « Autres dettes » (7 462 953,55 euros) enregistre les factures des Caisses Fédérales du Crédit Mutuel non réglées au 31 décembre 2015 pour 2 066 143,68 euros, le capital de 1 500 000,00 euros à restituer aux fédérations suite à l'annulation par le tribunal de grande instance du changement de statut de la Confédération nationale du Crédit Mutuel et les charges à payer pour 3 896 809,87 euros.

L'ensemble de ces dettes sont à moins d'un an.

► *Opérations avec les entreprises liées :*

ACTIF	
Créances clients & Autres Créances	640 238,90
Disponibilités	12 829 503,08
PASSIF	
Autres dettes	6 446 323,93

B - COMPTE DE RESULTAT

► L'exécution définitive du budget net est présentée dans le tableau suivant en euros :

	Réalisations 2014	Budget 2015	Réalisations 2015
Budget de fonctionnement	27 907 185	28 257 891	29 343 418
Dont actions dédiées	1 746 146	1 791 000	1 802 380
Projets	18 623 593	18 920 000	15 255 702
<i>Dont communication nationale</i>	17 243 629	17 325 000	12 079 595
Total CNCM	46 530 778	47 177 891	44 599 119
Avances sur prestations	47 229 819	47 177 891	47 177 891
Résultat budgétaire	699 041		2 578 772

Le résultat budgétaire bénéficiaire sera versé auprès des groupes lors du 1er appel des cotisations.

➤ Le passage du résultat budgétaire au résultat comptable s'effectue de la façon suivante :

	Année 2014	Année 2015
Résultat budgétaire (après reversement fédérations)	0	0
Impôts sur les sociétés		
Achats de marchandises et variation de stocks	0	0
Ventes et reprises provisions	0	0
Résultat CNCM	0	0

Produits et charges exceptionnels

Les produits exceptionnels se composent d'un produit de cession d'une immobilisation corporelle pour 7 000,00 € et du résultat de la vente de la marque « EXAGONE » pour 24 000,00 €.

La charge exceptionnelle de 9 807,00 € correspond aux pénalités du contrôle des exercices 2011 et 2012 par l'URSSAF.

Participation des salariés

Le calcul de la participation pour l'exercice 2015 est intégré à l'accord CM11 de participation des salariés de l'entreprise.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi – CICE

Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, comptabilisé au crédit des charges de personnel s'élève à 45 007,20 € au titre de l'exercice 2015.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'arrêter les comptes annuels au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui sont présentés,
- Le résultat de l'exercice est nul, les capitaux propres restent au même niveau que 2014 soit : 2 194 926,24 euros.

Honoraires des Commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes s'élève à 31.320,00 euros toutes taxes comprises pour l'exercice 2015 et se répartissent de la manière suivante :

- Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes annuels : 31.320,00 euros
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes : 0,00 euros.